

DEC172556DR10

**Décision portant nomination de Monsieur Marc Asfari aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC172263IN2P3 portant cessation de fonctions de Mme Christelle Roy et nomination de M. Rémi Barillon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien ;

Considérant que Monsieur Marc Asfari a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 13 au 15 novembre 2001 et du 4 au 6 décembre 2001.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Marc Asfari, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Monsieur Marc Asfari exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Marc Asfari est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 7 septembre 2017

Le Directeur de l'unité  
Rémi Barillon

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice Soullie

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Michel Deneken



Le Président de  
l'Université de Strasbourg

  
Michel DENEKEN